



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoint -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle de CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nassera HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Béatrice de LAVALETTE, Mme Florence de SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine du MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Bruno JACON M. Jean PREVOST

- Conseillers municipaux -

Mme Cécile GUILLOU, Mme Isabelle FLORENNES, Mme Sophie de LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, M. Thomas KLEIN, Mme Perrine COUPRY, Mme Véronique RONDOT, Mme Safia EL-BAKKALI, M. Nicola D'ASTA, Mme Olfa COUSSEAU, M. Pascal GENTIL, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Yohann CORVIS, M. Abraham ABITBOL, Mme Julie TESTUD, M. Valéry BARNY, M. Loïc DEGNY, M. François PETER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoint -

M. Amirouche LAIDI à Mme Cécile GUILLOU

- Conseillers municipaux -

Mme Marie LE LAN à Mme Béatrice de LAVALETTE, M. Frédéric VOLE à Mme Isabelle FLORENNES, M. Antoine KARAM à Mme Frédérique LAINE, M. Xavier IACOVELLI à M. Nicola D'ASTA

Absents non-représentés :

- Adjoint -

- Conseillers municipaux -

M. Stéphane PERRIN-BIDAN, M. Jean-Marc LEMBERT, M. Yves LAURENT

Secrétaire :

M. Jean PREVOST

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2023-037 Actualisation du tableau des emplois

- Conseil Municipal du 20 avril 2023 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Vu la Délibération du 14 décembre 2022 actualisant le tableau des emplois,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune,

Considérant que ces emplois ont vocation à être occupés par des fonctionnaires. Toutefois, si la recherche de candidatures statutaires s'avère infructueuse, les emplois pourront être pourvus par des contractuels en application des articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, pour les besoins du service ou la nature des fonctions ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ; Dans ce cas, la rémunération de l'agent contractuel sera fixée par référence à une grille indiciaire du cadre d'emplois correspondant à l'emploi.

Considérant l'exposé des motifs justifiant la modification du tableau des emplois comme suit,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Madame Béatrice de LAVALETTE, adjointe au Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Nombre de pour : 37

Nombre d'abstention : 3

M. Yohann CORVIS, M. Abraham ABITBOL, Mme Julie TESTUD

Nombre de pouvoirs : 5

Des membres présents ou représentés,

Article unique .- d'approuver les modifications du tableau des emplois du personnel communal comme suit :

EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET

Grade / emploi	Catégorie	Créations	Suppressions
Filière médico-sociale			
Médecin	A	+1 poste à 22.59%	-1 poste à 22.86%
		+1 poste à 27.36%	-1 poste à 27.14%
		+1 poste à 55.26%	-1 poste à 57.14%
		+1 poste à 21.94%	-1 poste à 21.43%
		+1 poste à 32.86%	-1 poste à 45.71%
		+1 poste à 93.22%	-1 poste à 94.29%
		+1 poste à 74.61%	-1 poste à 88.58%
		+1 poste à 81.77%	-1 poste à 80%
		+1 poste à 23.40%	-1 poste à 22.85%
		+1 poste à 38.25%	-1 poste à 11.43%
		+1 poste à 23.61%	-1 poste à 22.86%
+1 poste à 22.09%	-1 poste à 22.85%		

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du
Code général des collectivités territoriales que le présent acte a
été reçu par le représentant de l'État
le 28 avril 2023
et publié/affiché le 21 avril 2023
Pour le Maire et par délégation,
le Directeur Général des Services
Bruno MAGGUILLI

#signature#

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes